

de colique néfrétique, malgré cette maladie et l'avis des médecins il s'embarqua, mais ayant été pris par une tempête à vents contraires il fut dehors pendant 36 heures, le commandant de la flotte fut obligé de relacher à Royan en Saintonge et la maladie du Sr De faber empira à tel point qu'il fut forcé de rester à terre. Il demeura à Royan pendant 4 mois qu'il fut malade et cet événement déranger beaucoup son peu de fortune par les dépenses qu'il lui occasionna à la fin de l'année étant assés bien retabli Il se rendit à Rochefort ou il continua de servir. Jusqu'au 15 Juillet 1764 qu'il subit la reforme ainsy que plusieurs de ses camarades après 27 ans passé de service il n'obtint d'autre recompense qu'une pension de 400 l. seul revenu qui lui reste aujourd'huy.

Tous ses camarades qui ont subi la reforme avec lui ont été depuis décoré de l'ordre de St-Louis; ses services ont dû lui meriter la même grace, il supplie Monseigneur de Sartine de daigner la lui accorder.

La famille du Sr Defaber a servi dans le Canada depuis l'établissement de la Colonie son grand pere capitaine au regiment d'Artois fut choisy pour y passer; il y est mort chevalier de St Louis et commandant des troupes de la colonie. Deux de ses oncles y ont été tués au service, son père mort chevalier de St Louis à Rochefort en 1762 y avait servy 62 ans.

Son grand pere et son pere avaient obtenu successivement du Roi une Jension de 300 l. qu'il s'était flatté de conserver n'ayant point demerité, d'autant qu'il est honorable de se perpetuer les graces de son souverain. (1)

---

(1) *Nova Francia*, vol. VI, p. 241.